



# Fédération Européenne de Karaté Do & Arts Martiaux Traditionnels

## LE MEMOIRE

### POUR EVALUATION DES HAUTS NIVEAUX « DAN FEKAMT »

Les indications suivantes sont d'ordre général . Des annexes par discipline peuvent être ajoutées si besoin après accord du DTE.

#### 1/ SA RAISON D'ETRE

Le MEMOIRE est un document majeur pour une évaluation de Haut niveau de compétence, présidant à la délivrance d'un haut " DAN FEKAMT ". Le postulant peut (doit) y exprimer, par delà les seuls principes techniques ( *qu'à son niveau, il est réputé maîtriser* ), ses propres réflexions et ses analyses sur sa discipline et sur son Ryu ( *en respectant l'essence* ), ainsi que la compréhension qu'il en a, et l'appropriation qu'il s'en fait, en regard de ses années de pratiques.

Ce travail personnel important, doit aussi implicitement permettre aux lecteurs d'estimer :

- comment le candidat , à un niveau supérieur, fait siennes les valeurs et exigences de la FEKAMT exprimées dans les divers règlements en vigueur et textes les définissant.
- comment il peut les illustrer dans son comportement de « Sempai » voire d'enseignant ou de « Sensei » ( *à la fois dans son exercice martial, dans sa vie quotidienne et dans les rapports humains en général* )
- et plus encore , comment il est capable de s'en porter garant.

**Le mémoire est une des expressions fondamentales du "SHIN" et une manifestation réfléchie d'un " GI " éclairé.**

C'est par lui que son auteur se présente à ses pairs à la fois comme digne d'être reconnu à un Haut DAN FEKAMT et comme pouvant, par une sorte de contrat de confiance, se voir conférer, à son échelle , un rôle moral de représentant de notre FEDERATION et de maître d'œuvre et cheville ouvrière concourant à la réalisation de ses buts et objectifs propres.

**Il en va du bien fondé, de la reconnaissance et de la pérennité de la FEKAMT et de ses spécificités .**

C'est pour ces raisons que le MEMOIRE, dans ce contexte, est considéré prioritaire par les autorités de la FEKAMT, le DIRECTOIRE TECHNIQUE EUROPEEN (DTE) et la Commission Européenne des Hauts DAN (CEHD ) FEKAMT.

**IMPORTANT : Première partie déterminante dans la procédure de ce type d'évaluation , le Mémoire clairement présenté, devra être adressé ( 1 ex. par poste et par E mail ) au coordonnateur du Directoire technique Européen en même temps que l'inscription , et ce au minimum 8 semaines avant la date de l'évaluation . Le Mémoire sera examiné par le Directoire Technique Européen et la Commission Européenne des Hauts DAN FEKAMT , lesquels formuleront un avis étayé dans les 2 semaines après réception . Cet avis sera notifié par écrit par le coordonnateur au postulant . Un avis négatif ne permet pas au Candidat à évaluation , de se présenter aux épreuves techniques et autres modules de l'évaluation.**

NOTA :

- En cas d'avis négatif une analyse critique du mémoire pourra être demandée au coordonnateur afin d'y apporter toutes modifications ou compléments souhaitables , permettant de faire à nouveau acte de candidature l'année suivante .
- Durant la rédaction de son mémoire , pour le préciser ou l'affiner , avant dépôt pour inscription , le postulant peut , s'il le désire , solliciter directement et à titre personnel , les conseils d'un membre du Directoire technique Européen ou de la CEHDFEKAMT.
- Le mémoire est indispensable dans les procédures « d'évaluation de compétence » des 6°, 7° et 8° DAN FEKAMT . Dans certains RYUS dont l'échelle des valeurs est réduite ( inférieure à 10 DAN FEKAMT ) , des mémoires peuvent être exigés par le DIRECTOIRE TECHNIQUE et la CEHDFEKAMT pour des évaluations plus basses , mais équivalentes à des hauts niveaux.

#### 2 / RAPPEL DES CONTENUS SOUHAITES :

**EVALUATION DU ROKUDAN (6ème DAN FEKAMT) :** Le Postulant produira un mémoire ( *à fournir au minimum 8 semaines avant l'évaluation* ) traitant d'un sujet , montrant sa connaissance parfaite de son RYU ( de ses techniques ou de ses principes ) au sein de la discipline concernée , et renseignant sur son investissement et ses actions ( *passés , en cours, ou à venir* ) pour la progression et l'enrichissement de cette « école » , sans la dénaturer , tout en contribuant à la notoriété de la FEKAMT .

**EVALUATION DU SHICHIDAN (7ème DAN FEKAMT) :** Le Postulant produira un mémoire ( *à fournir au minimum 8 semaines avant l'évaluation* ) traitant d'un sujet montrant sa connaissance parfaite de sa DISCIPLINE ( de son essence , de ses techniques ou de ses principes ) , au regard d'autres représentées dans notre Fédération , et renseignant sur son investissement et ses actions ( *passés , en cours, ou à venir* ) pour la progression et l'enrichissement la dite discipline ( *dans sa globalité , sans toutefois oublier son Ryu initiateur* ) , sans la dénaturer , tout en contribuant à la réputation de la FEKAMT .

**EVALUATION DU HACHIDAN** (8ème DAN FEKAMT) : Le Postulant produira un mémoire ( à fournir au minimum 8 semaines avant l'évaluation ) traitant d'un sujet général ( autre que technique ) relatif à sa DISCIPLINE , et à son positionnement dans le monde des ARTS MARTIAUX d'origine comparable , voire plus particulièrement ceux cohabitant au sein de la FEKAMT . Par ce document il démontrera son investissement , ses actions ( passés , en cours ou à venir ) pour la progression , l'enrichissement et la notoriété de la dite discipline au sein de notre fédération , mais aussi ses possibles apports personnels , dans ce domaine , et plus généralement à la cause des ARTS MARTIAUX , pour concourir aux objectifs et au rayonnement de la FEKAMT .

### **3 / COMPOSITION D'UN MEMOIRE :**

**PREAMBULE** : ce texte préalable se voudra court et comprendra :

- Un rappel synthétique du parcours du Postulant .

- Une possible présentation de la discipline , du Ryu , des Maîtres significatifs... / historique , caractéristiques , composantes générales , concept .. etc..

**Attention:** ce chapitre , s'il est traité , doit permettre d'appuyer les argumentaires et les développements du thème . Il doit être succinct , factuel et non fantaisiste... ( vérités historiques , biographiques , éléments descriptifs... exacts et vérifiables ) .

- **ET INDISPENSABLE** : le **choix d'un thème et d'un titre** correspondant aux attendus ci-avant mentionnés dans " RAPPEL " .

**1 / INTRODUCTION** : Après les énoncés du titre et du thème choisis , le postulant en justifiera le bien fondé , tout en laissant supposer un éclairage et un développement personnel... ( préciser quel est l'objectif recherché ) .

**2 / DEVELOPPEMENT** : Le postulant devra démontrer :

2.1 : Comment le thème ( sujet du mémoire ) est habituellement , traditionnellement , ou conventionnellement , abordé dans la diffusion de la discipline ou du Ryu .

2.2 : Comment, selon sa propre pratique , il l'a compris , intégré et éventuellement adapté , voire actualisé ou transcendé

2.3 : Comment traitant de son RYU ( de sa DISCIPLINE ou de son ART en général , , selon les niveaux présentés .. )

2.3.1. Pour le ROKKUDAN , il envisage de diffuser ( ou de faire partager ) sa conception sans trahir les fondamentaux de son RYU .

2.3.2. Pour le SHICHIDAN , il envisage de faire évoluer les pratiques et contenus sans trahir les fondamentaux de sa DISCIPLINE .

2.3.3. Pour le HACHIDAN , il propose des apports à son RYU et à sa DISCIPLINE , par une création personnelle , et des échanges transversaux avec des pratiques connexes , et ce dans l'intérêt de l'ART MARTIAL , en général , du DO en particulier , et dans le parfait respect des objectifs statutaires et autres codes et référentiels ( dont les triptyques : SHIN GI TAI / Défense personnelle – Santé – Composantes socio-culturelles ) en vigueur dans la FEKAMT .

**3 / CONCLUSION** : Le Postulant explicitera comment il envisage de mettre au service de la FEKAMT et de ses adhérents ( selon son niveau , soit dans le RYU , soit dans la DISCIPLINE , soit dans l'ART MARTIAL en général ) les résultats de son évolution , de son travail et de son expérience .

**NOTA** ( en forme de conseil ) : l'auteur pourra également exprimer ce que la rédaction de ce mémoire ( manière de retour sur lui-même , sur son parcours , sur son exercice ) lui a apporté .